

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC

Berne, 12 janvier 2021 / nb
VL TRV

Par e-mail :
finanzierung@bav.admin.ch

Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition de crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022-25. Le TRV joue un rôle clef en matière de mobilité. Il complète le réseau de grandes lignes, transportant quelques 2.5 millions de voyageurs par jour. Sans continuité avec la mobilité régionale, le potentiel des grandes lignes ferroviaires ne peut pas être pleinement exploité. Le PLR réitère ainsi son soutien au développement des transports publics.

En parallèle, il convient de renforcer l'efficacité des entreprises de transport public. Comme indiqué en page 11 du rapport du Conseil fédéral, les indemnités par voyageurs-km - qui peuvent servir d'indicateur de l'efficacité du secteur – se maintiennent à un niveau stable depuis 2010, alors qu'elles avaient connu auparavant une diminution. De leur côté les coûts complets par kilomètre ont augmenté de 1.1% depuis 2009. Certes, cette évolution s'explique en partie par des investissements importants réalisés ces dernières années et visant à améliorer l'offre. Toutefois, renforcer l'efficacité des entreprises de transport public doit rester un objectif à poursuivre. L'évolution du degré de couverture des coûts par les usagers, 46,5% en 2008 contre 52,1% en 2019, est quant à elle positive. Elle doit être saluée. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que cette tendance soit poursuivie.

Tout comme en 2017, le PLR soutient le relèvement du crédit proposé par le Conseil fédéral. Il devrait cependant s'agir – cette fois-ci - d'un maximum. L'augmentation de l'enveloppe n'est pas négligeable : 4'398 mio. en 2022-25, contre 4'104 mio. en 2018-25. Il faut garder en tête que les moyens financiers engagés dans le développement du TRV ne pourront pas être dépensés ailleurs.

Les affaires de subventions abusives dont se sont rendues coupables certaines entreprises de transport public auront pour conséquence un renforcement du contrôle exercé par l'OFT. Le Conseil fédéral l'évoque dans son rapport. Les erreurs commises devant être corrigées, cette démarche est souhaitable. Cela étant, les nouvelles directives devront rester proportionnées et supportables pour les entreprises concernées. Par ailleurs, le problème de fonds, à savoir la concomitance d'objectifs contradictoires (« libérer des fonds pour les investissements » contre « interdiction de réaliser des bénéfices »), n'a pas encore été abordé par le Conseil fédéral. Dans sa réponse de consultation à l'avant-projet de modification de la loi sur le transport de voyageurs ([lien](#)), le PLR revendiquait un assouplissement des règles d'utilisation des bénéfices pour les entreprises de transport. Ce faisant les conflits d'intérêts se verraient atténués, renforçant au passage les incitations à travailler de manière plus efficace.

Enfin, une attention particulière doit être accordée à l'innovation. Des dépenses importantes sont réalisées dans ce domaine, sans que leur plus-value ne soit évaluée. Le PLR invite le Conseil fédéral à combler cette lacune. L'OFT devrait par ailleurs communiquer ses objectifs, notamment en matière d'évolution des charges d'exploitation du matériel roulant, de sa consommation énergétique, et de l'emploi de moteurs traction de dernière génération. Une quantification de la plus-value du recours à un matériel moderne devrait être présentée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente



Petra Gössi
Conseillère nationale

La Secrétaire générale



Fanny Noghero